

Séance du 30 Août 2010

Le trente août deux mille dix, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 20 août 2010

Date d'affichage : 07 septembre 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

M. LEMERRE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Admission en non valeur

En juillet 2008, les salles de réunion et de cantine ont été louées à Mme Karine Thibault, la trésorerie n'a pas réussi à recouvrer la somme de 150 € due.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'admission en non valeur. Toutefois si cette personne se manifeste pour une nouvelle occasion, un courrier lui sera adressé afin de récupérer la somme en préalable.

Créances irrécouvrables : admission en non valeur (reçu le 01/09/2010)

Mme le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables concernant Mme THIBAUT Karine. Cette personne avait loué les salles communales en 2008 (montant 150 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'admission en non-valeur de la somme de 150 € et autorise Mme le Maire à mandater cette somme au compte budgétaire 654 du budget communal.

II. Rapport sur la qualité de l'eau

Mme le Maire présente et commente au CM le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau potable distribuée par le syndicat de l'eau de Montpinchon (SIAEP).

Elle rappelle que ce syndicat regroupe 12 communes. Son réseau s'étend sur 307 Km, il compte 3090 abonnés dont 297 Carantillais.

Son exploitation est confiée à la SAUR.

Sa production : 82 918 m³ proviennent de ses ressources propres, 294 506 m³ sont importés du SYMPEC.

La consommation moyenne est de 182 litres/abonné/jour, contre 188 en 2008.

Son prix : en moyenne un abonné consomme 120 m³ par an, en 2009, il a payé 1,95 € le m³ contre 1,81 € en 2008, soit une augmentation de 7,78%. Sur ce montant, 43% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 40% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes et 17% pour la redevance pollution et la TVA.

Qualité : 28 contrôles bactériologiques 100% conformes ont eu lieu, et 27 contrôles physicochimiques.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

Mme le Maire conclut en soulignant que l'eau potable mise à notre disposition est de bonne qualité et que chaque élu ou habitant de la commune peut venir consulter ce rapport. Les membres du CM sont satisfaits

de constater l'amélioration du réseau, mais remarquent que la véritable quantité consommée ne peut être connue avec exactitude, puisque les purges et le lavage sont considérés comme des fuites.

III. Convention ERDF

Dans le cadre de la construction de la seconde ligne THT, RTE s'est engagé à enfouir ou déposer les lignes basse tension qui la croisent.

En ce qui concerne la commune, la ligne de la Blanchetière/le Bourg va être déposée ce qui nécessite la construction d'une nouvelle ligne souterraine à partir du bourg et la pose d'un nouveau transformateur à côté du futur « TRITOU ».

Renforcement souterrain HTA et BT ligne « La Blanchetière – Le Bourg ». (reçu le 01/09/2010)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la société SEC INGENIERIE mandatée par ERDF Manche, concernant un renforcement souterrain sur la ligne électrique « La Blanchetière - Le Bourg ».

Dans le but d'améliorer la distribution électrique aux usagers, un nouveau poste 4 UF, 3 câbles HTA souterrains et un câble BT souterrain devront être installés sur 125 m sur la parcelle cadastrée C n° 25, propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à ces travaux et autorise Mme le Maire à signer les conventions de servitudes (réseaux et transformateur) proposées par ERDF Manche.

IV. Affaire LE MOULLEC / BIARD / ERDF

La ligne basse tension qui dessert leurs habitations doit être enfouie, ils souhaitent qu'il en soit ainsi pour la ligne téléphonique. Erdf répond que c'est du ressort de France Télécom (il s'agit de deux entreprises différentes).

France Télécom, contactée par M. LE MOULLEC demande une étude payante. Ce dernier souhaiterait que la commune y participe financièrement, ainsi que par la suite, à l'effacement du réseau.

Après avoir exposé tous ces arguments au CM, Mme le Maire fait part à l'assemblée de sa position : il paraît difficile à la commune de s'investir pour une desserte particulière. Par contre, elle demande de réfléchir à l'effacement progressif des réseaux en utilisant une partie des indemnités que nous percevons pour les pylônes de la THT.

Il paraît incompréhensible aux membres du CM que deux entreprises privées ne soient pas capables de s'entendre pour le bien commun et la diminution de leurs dépenses respectives. Ils ne donnent pas suite à la demande de M. LE MOULLEC et Mme BIARD.

V. Toilettes de l'étang

Les toilettes de l'étang sont construites et fonctionnent. Toutefois, un problème électrique est apparu : il est interdit de se raccorder au réseau d'éclairage public, mais nous devons faire fonctionner une pompe et l'éclairage. Le câble qui court sur le grillage n'est plus aux normes.

Une étude est en cours pour trouver la meilleure solution entre une nouvelle alimentation par un branchement Erdf + 1 tranchée à 2 fourreaux + 1 câble, pour un coût certainement assez élevé et la mise en place de panneaux photovoltaïques (économie de tranchées, de câblage, de raccordement, d'abonnement et de consommation). Toutefois, dans ce dernier cas, il faudra solliciter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises. M. BOURGE réunira la commission « travaux » dès que tous les éléments seront en sa possession.

VI. Défibrillateur

Il n'est toujours pas posé, car il faut un raccordement électrique qui ne peut se faire que par entreprise. Le CM accepte que des devis soient demandés pour une installation rapide.

VII. Salle de sports

Mme le Maire lit un courrier émanant de la JSC faisant part de ses inquiétudes quand elle utilise la salle car fuite du toit et humidité au sol rendent les aires de jeux dangereuses.

M. BOURGE informe le CM que des entreprises spécialisées seront contactées et que la commission des travaux se réunira pour examiner la suite à donner. Avant de faire appel à des entreprises extérieures, il est demandé à l'entrepreneur local de faire une expertise.

En ce qui concerne la pose d'un robinet d'eau froide, M. BOURGE souhaite que les travaux soient réalisés par entreprise car la majorité des réseaux transportent de l'eau tiède.

VIII. Logements communaux

Mme le Maire rappelle au CM que le logement de Mme GOULOIS est toujours très humide au dernier étage et que les avis des entreprises contactées convergent vers un besoin de doublage. M. BOURGE est chargé de solliciter les entrepreneurs locaux pour devis.

Il s'avère qu'il est difficile de reloger Mme MOULIN. Après un entretien avec Mme le Maire, elle est d'accord pour que les travaux commencent même en sa présence. Cela nécessitera de procéder par tranches. Le CM donne son accord unanime pour commencer les travaux même en présence de la locataire. M. BOURGE va contacter plusieurs entreprises.

IX. Voirie

Mme le Maire informe le CM de la réunion avec les techniciens du Conseil Général à laquelle elle a assisté.

Un point important en fin de séance est à noter : les services techniques du Conseil Général ont reconnu la dangerosité du carrefour du Poteau et décidé la réalisation d'un giratoire. Le projet est acté, mais la date de réalisation n'est pas encore définie. Le CM est ravi de cette annonce et rappelle que cette demande avait été faite pour la première fois il y a vingt ans.

Lors de cette réunion, un « plan neige » a été présenté. Dorénavant, la D29 (traversant le bourg) est classée prioritaire, c'est à dire qu'elle devrait être traitée entre 8h30 et 9h. Il est possible de dégager d'autres routes (par des entreprises privées) par le biais de conventions avec le Conseil Général. Mme le Maire propose la route Carantilly/Dangy. Le CM donne son accord à l'unanimité.

Les OPAL : 3 voies de croisement sont toujours inscrites.

M. CORON propose une voie de croisement supplémentaire entre la « Blanchetière » et la ferme de M. LEBOUTEILLER. Le CM donne un avis favorable.

Il informe le CM que la réfection des chemins de la Dînerie et de la Merrerie vont bientôt commencer. Des dégâts ont été occasionnés sur le chemin de la Besnardière par certains de ses habitants : il les a sommés de réparer et nettoyer.

X. Rentrée scolaire

Mme le Maire présente au CM les chiffres des élèves scolarisés sur le RPI : 28 PS, 22 MS et 30 GS à Quibou ; 28 CP, 24 CE2 et 24 CE1 à Dangy ; 24 CM1 et 23 CM2 à Carantilly.

Le préfabriqué n'est plus aux normes pour accueillir 25 élèves ou plus.

M. BOURGE a pris contact avec ALGECO. Un technicien de cette entreprise est venu voir cette construction récente. Il a constaté quelques anomalies sur le montage, la finition, l'isolation, le chauffage/climatisation et surtout sur la surface.

M. BOURGE présente les deux études qui ont été demandées.

La première consiste à agrandir la partie classe en ajoutant un module. Le coût est de 13 600 € HT, auquel il faut ajouter un peu de terrassement, la confection de plots en béton et différents raccordements.

La deuxième est également de l'agrandir mais de transformer tout l'ensemble en cuisine et salle à manger. Cette solution avait été envisagée lors de son implantation mais n'avait pu être réalisée pour des questions financières. Son coût serait de 35 000 € HT, auquel il faut ajouter les mêmes travaux que dans le premier cas.

Cette solution permettrait une utilisation à 100 % des salles du bâtiment en dur (plus confortables) par les élèves alors qu'ils passent seulement ½ heure par jour dans la salle de restauration.

Le CM est invité à réfléchir sur ces différentes possibilités, sachant que pour la rentrée 2011, une solution devra être trouvée.

XI. Agence Postale Communale

Les chiffres de la Banque Postale sont plutôt en baisse au niveau national, comme à Marigny, alors que notre APC est en augmentation de 16,27%.

Mme le Maire rappelle qu'il ne s'agit que de pourcentages et que nous avons encore de très gros efforts à faire. Elle souhaite que les courriers en recommandé soient avisés à l'APC et démarrera ce dispositif lors de la mise en place de la nouvelle organisation de la distribution du courrier qui induira une distribution à J+1 dans tous les bureaux. Elle souhaite modifier les horaires d'ouverture afin de proposer un service quotidien et demande que la commission « développement économique » y réfléchisse. Par ailleurs, elle va rencontrer M. GOSSELIN, maire de Rémilly sur Lozon, afin de réfléchir avec lui à l'embauche d'un agent commun (à temps plein).

XII. Gare

Suite à plusieurs relances auprès de M. BOURRIGAN, il s'avère que l'achat de la gare est toujours d'actualité.

Mme le Maire informe le CM sur la rencontre qu'elle a sollicitée avec les représentants du Conseil Régional et de la SNCF afin de leur exposer les nombreux dysfonctionnements qui lui sont remontés par les usagers, et insister sur le manque d'information.

Les deux parties ont promis de faire de leur mieux pour améliorer le service et ont proposé d'organiser un Week-end où nous pourrions nous rendre partout en Basse Normandie avec un billet aller et retour à 5 €. La date n'est pas encore officielle, mais pourrait être les 18 et 19 septembre. Un café croissants sera offert par la SNCF en gare de Carantilly.

Mme le Maire souhaite mettre en place une mini exposition dans la salle d'attente à l'aide de vieilles cartes postales et de témoignages des Anciens. Elle propose une réunion de la commission information lors de laquelle la revue communale de fin d'année sera également à l'ordre du jour. Elle réitère son souhait que cette revue soit distribuée par les services postaux afin d'éviter tout retard dans la distribution.

XIII. Divers

Mme le Maire informe le CM qu'elle a autorisé un pizzeria à stationner sur la place tous les mercredis soir à partir de 17h30.

Samedi 4 septembre : fête des associations à Lozon,

Samedi 4 septembre : à Graignes, manifestation autour du cheval au profit du téléthon.

Mardi 7 septembre, à Carantilly, randonnée pédestre avec « Marigny je t'aime » qui se terminera au café de pays.

15 septembre : dernier jour pour l'inscription et l'achat de plants auprès de la Communauté des Communes.

Réunions des commissions municipales : Finances le 16 septembre à 20H30 ; Urbanisme le 15 septembre à 20H30 ; Sports et Loisirs le 4 octobre à 20H30 ; Information le 2 septembre à 20H30 ; Travaux le 22 septembre à 20H30.

Le CCAS se réunira le 14 septembre à 20H30 pour la préparation du repas des aînés.

XIV. Questions diverses

M. LEMERRE indique que la journée du sang à Marigny le 19 juillet a reçu une trentaine de donneurs dont 6 nouveaux.

Téléthon : il confirme la date du 4 décembre et demande si Mairie et Comité des Fêtes prévoient la participation habituelle à la salle de réception de la Mairie. Le CM donne un avis favorable.

Messieurs Noël BOURDON et Gratien ALLIX interrogent Mme le Maire sur le devenir du presbytère. Elle leur répond que deux prospects de notre arrondissement paraissent très intéressés. La pierre d'achoppement est la difficulté à obtenir le consentement de l'architecte des Bâtiments de France pour toute modification. Des discussions sont en cours et semblent bien engagées.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,